

VOLET 1 : JEUNESSE - EDUCATION

Contexte :

La jeunesse est une priorité pour le département de la Moselle. Au 1^{er} janvier 2019, la Moselle compte 237 800 jeunes de moins de 20 ans, soit 22,8 % de la population mosellane. Cette part est inférieure à la part nationale qui s'élève à 24,1 % et les tendances démographiques risquent encore d'accentuer ce phénomène, avec le vieillissement généralisé de la population associé à un solde naturel qui recule.

Les jeunes sont à l'origine d'initiatives partout en Moselle, il est donc légitime et indispensable de leur réserver une place à part entière au sein des dynamiques de territoires. Il appartient aux territoires de répondre aux besoins et attentes de cette population, afin de rester attractifs, et de fixer, voire d'attirer, de nouveaux jeunes.

Face aux besoins d'emplois de plus en plus qualifiés, face aussi à la nécessité de conduire tous les jeunes, sans exception, à une qualification grandissante, il convient d'affirmer une ambition éducative autour de 2 axes majeurs, à savoir :

- concourir à augmenter les chances de réussite scolaire, éducative sociale et citoyenne
- renforcer et conforter les équipements éducatifs

L'action des collectivités doit donc viser à l'accompagnement de cette jeunesse et à son épanouissement. Cet accompagnement passe par la mise en place d'équipements adaptés à leurs besoins en et hors milieu scolaire (groupes scolaires, périscolaires, lieux d'animation jeunesse) et doit viser l'ensemble du public jeune.

Enjeux :

Maintenir et attirer des jeunes sur les territoires mosellans, leur permettre de développer des initiatives et valoriser leur potentiel créatif.

Faire de l'insertion professionnelle l'affaire de tous.

Garantir un maillage équilibré et solidaire de l'offre éducative y compris l'enseignement supérieur.

Axes d'intervention prioritaires :

Soutien aux projets d'investissement visant à :

- proposer des équipements adaptés aux besoins de la jeunesse en et hors milieu scolaire
- s'adapter aux évolutions technologiques dans l'éducation et la formation

VOLET 2 : QUALITE DE VIE

Contexte :

L'attractivité des Territoires passe par le maintien du cadre et de la qualité de vie. Atteindre cet objectif signifie notamment faciliter l'accès à la culture et au sport pour tous et valoriser le patrimoine mosellan.

Créateurs de lien social, sources d'épanouissement pour tous les Mosellans et vecteur d'attractivité pour la Moselle, le sport et la culture sont naturellement au cœur de cette qualité de vie.

Troisième département le mieux équipé de France, la Moselle compte 8 000 équipements sportifs répartis sur plus de 600 communes. Nombre d'entre eux ont été soutenus financièrement par le Département, tous profitent aux 80 disciplines sportives départementales et aux 2 500 clubs sportifs du territoire que font vivre des milliers de bénévoles.

Par ailleurs, un Mosellan sur quatre est licencié au sein d'une association sportive, du sport pour tous au sport scolaire, en passant par le sport de haut niveau.

La Moselle dispose d'atouts culturels présents sur les cinq Territoires. Entre châteaux, musées, patrimoine industriel et de mémoire, la Moselle est diverse et variée dans son offre culturelle. Ce patrimoine se décline également au niveau local avec des atouts patrimoniaux locaux qu'il convient de conserver et valoriser.

Plébiscités par les citoyens, les espaces verts sont actuellement au cœur des enjeux sociétaux et environnementaux. Vecteurs d'attractivité pour des touristes en quête de nature et de bien-être pour les administrés, ils permettent également de lutter contre les îlots de chaleur, les pollutions et autres nuisances environnementales.

Enfin la qualité de vie et l'attractivité du Territoire s'appuie sur la vitalité de centres bourgs dynamiques et agréables à vivre. Les centres-bourgs ont hérité d'un « urbanisme historique » qui peine souvent à s'adapter aux aspirations de la vie actuelle. Ils se trouvent actuellement fragilisés par une baisse d'attractivité vis-à-vis des habitants, des commerces et services, allant jusqu'à la dévitalisation. Leur reconquête constitue aujourd'hui un enjeu majeur pour nos politiques d'aménagement du territoire, de développement rural, de cohésion sociale et territoriale. La revitalisation d'un centre-bourg est un projet de développement durable, à la croisée de multiples enjeux.

Enjeux :

Favoriser l'accès aux espaces verts, à la pratique sportive, notamment dans le cadre de « Moselle Terre de Jeux » et à la culture pour tous

Retrouver une attractivité des centres bourgs dans une démarche de développement durable et d'aménagement paysager (préservation de la biodiversité, lutte contre les îlots de chaleur).

Axes d'intervention prioritaires :

Soutien aux projets d'investissement visant à

- permettre l'accès pour tous aux équipements sportifs (Moselle Terre de Jeux) et culturels, rénover les équipements publics hormis salles polyvalentes
- contribuer à l'embellissement des sites à vocation touristique
- faire rayonner le sport et la culture en Moselle via de grands équipements permettant l'organisation de manifestations d'envergure
- réaliser des aménagements structurants permettant d'améliorer le cadre de vie dans une démarche de développement durable et d'aménagement paysager
- réhabiliter le patrimoine culturel comme vecteur d'attractivité en milieu rural et péri-urbain

Pour les communes de moins de 2000 habitants, accompagner les projets de voirie et d'amélioration de la vie quotidienne.

VOLET 3 : LOGEMENT - HABITAT

Contexte :

En 2015, la Moselle comptait 506 459 logements, soit 23 286 de plus qu'en 2010, ce qui représente une hausse de + 4,8% sur la période.

Néanmoins, la construction de logements qui avaient fortement augmenté en 2017 (4 513 construits en Moselle) par rapport à 2016 (3 316 logements construits) connaît une nouvelle baisse (4 275 construits en 2018).

A noter que l'effort de construction est principalement concentré sur deux territoires : 85 % des logements construits en 2018 en Moselle l'ont été sur les territoires de Metz-Orne (1 970 logements) et Thionville (1 684 logements). A contrario, la dynamique de construction connaît une baisse quasi continue depuis 2008 sur les territoires de Sarrebourg Château-Salins, Forbach Saint-Avold et Sarreguemines-Bitche. Sur les 4 275 logements construits en 2018 en Moselle, 89% étaient des logements neufs. Ce taux atteint 94% sur le territoire de Sarrebourg Château-Salins et seulement 87% sur le territoire de Sarreguemines-Bitche.

En Moselle, 44 839 logements étaient vacants en 2015 (soit 8,8% des logements). Le phénomène s'accroît puisque le taux de vacance a augmenté de 1,4 point en moyenne entre 2013 et 2015. A l'échelle de certains EPCI, il a même augmenté de plus de 2 point sur la période (CA Portes de France-Thionville : + 2,1 et CC de Freyming-Merlebach : + 2).

77 971 logements sociaux sont recensés en Moselle au 1^{er} janvier 2018. Les territoires de Metz-Orne (35 231 logements sociaux) et Forbach Saint-Avold (23 657) regroupent à eux seuls plus de 75% du parc.

Le nombre de logements sociaux a progressé de 6,4% en moyenne en Moselle entre 2013 et 2018. Entre 2017 et 2018, la Moselle est le Département du Grand Est qui affiche la plus forte progression de logements sociaux (+ 3,9% contre 1,4% en moyenne dans le Grand Est). Mais les disparités entre territoires sont très importantes. Si le nombre de logements sociaux a augmenté de 15% sur le territoire de Metz-Orne entre 2013 et 2018 (4 596 logements sociaux supplémentaires), il a baissé de 5% sur le territoire de Forbach Saint-Avold (- 1 249 logements sociaux) et de près de 10% sur le territoire de Sarrebourg Château-Salins (- 153).

Enjeux :

La politique de l'habitat est par définition multidimensionnelle, en particulier en matière d'aménagement du territoire, d'accueil de population, de transition énergétique et de politiques sociales. De plus, l'habitat est un secteur économique important qui génère des dizaines de milliers d'emplois très diversifiés et non délocalisables.

Axes d'intervention prioritaires :

Soutien aux projets d'investissement visant à

- lutter contre la vacance en réhabilitant le patrimoine bâti ancien, notamment en cœur de village,
- faciliter l'accès au logement des personnes défavorisées,
- innover dans l'habitat en s'adaptant au vieillissement et au handicap
- transformer le patrimoine public ou les locaux professionnels en habitat à vocation locative ou sociale.

VOLET 4 : MOBILITES

Contexte :

La mobilité des biens et des personnes sur le Territoire mosellan doit être assurée, que ce soit en termes de mobilités domicile-travail ou d'accessibilité aux services.

Face au dérèglement climatique, à la nécessité de diminuer les déplacements en véhicule individuel et l'émission de gaz à effet de serre, mais également pour assurer la qualité de vie et faciliter le quotidien des habitants et des travailleurs, il est nécessaire de développer de nouveaux modes durables de mobilité sur le Territoire mosellan. Les cinq Territoires font face à cet enjeu, avec des problématiques différentes. Sur les Territoires concernés par le travail frontalier la problématique concerne l'engorgement des voies d'accès aux pays voisins. En zones péri urbaines, qui ont vu leur population augmenter fortement ces dernières années, se pose la problématique de l'accès aux zones urbaines, où se situent les emplois et les services. Enfin en zone rurale, la problématique d'accès aux services est la plus prégnante, notamment pour des populations en situation de précarité ou d'isolement.

Le Département de la Moselle aménage son réseau routier, notamment via la création de giratoires, afin de faciliter la fluidité du trafic. Les Territoires et les EPCI interviennent également via différentes projets : création de pôles intermodaux (gare de THIONVILLE), de parkings de covoiturage et d'auto partage, déploiement de nouveaux types de carburants propres (bornes électriques, stations à hydrogène...), mise en place de système de mobilité solidaire et de transport à la demande (Trans'boulot sur la Communauté de Communes de la Houve - Pays Boulageois et la Vallée de l'Orne, plateformes Wimoov à FORBACH, SAINT-AVOLD, SARREBOURG, DELME ET METZ, ISiflexo et ISiTAD de la Communauté de Communes de Sarrebourg-Moselle-Sud).

Les mobilités douces se développent également avec la mise à disposition de vélos (VéloMetz, Indigo Weel...) et constituent une piste intéressante à la fois pour les déplacements urbains et péri urbains.

Par ailleurs, faciliter la mobilité passe aussi par un meilleur accès aux services à distance, et le développement du télétravail. Ainsi le déploiement de la fibre sur l'ensemble du Territoire départemental à horizon 2020, par Moselle Fibre et d'autres opérateurs, ouvre nombre de perspectives en termes d'usages : accès aux services publics dématérialisés, éducatif numérique, aide au maintien à domicile, télé médecine et télétravail. A ce titre, les espaces de coworking se développent en Moselle (le poulailler et la péniche orange à METZ, le S-Hub à THIONVILLE ou encore le Labo à SARREBOURG). Le développement de ces nouveaux usages devra se faire en apportant une attention particulière au risque de fracture numérique.

Enjeux :

Faciliter les différents types de mobilité, en privilégiant les modes de déplacements durables :

- L'accès des frontaliers au Luxembourg et à l'Allemagne,
- L'accès des périurbains à leur lieu de travail et aux services,
- L'accès des ruraux aux services.

Axes d'intervention prioritaires :

Soutien aux projets d'investissement visant à :

- développer des modes durables de mobilité et notamment les projets de déploiement des solutions de mobilité propres et innovantes,
- développer les modes doux, notamment cyclables, relevant du schéma départemental
- favoriser les usages du numérique en termes de mobilité.

VOLET 5 : TRANSITION ENERGETIQUE ET ECOLOGIQUE

Contexte :

Les collectivités territoriales jouent un rôle clef dans la lutte contre le changement climatique, la maîtrise des consommations d'énergie et des ressources de manière plus générale, la promotion d'énergies renouvelables, l'amélioration de la qualité de l'air. Deux échelons ont une compétence spécifique en matière de transition énergétique : les régions, responsables de la planification, et les EPCI responsables de l'animation. Ces compétences s'exercent à plusieurs échelles à travers divers outils, spécifiquement dédiés aux questions Climat-Air-Energie, et se traduisent également dans les documents de planification (SCoT, PLUi, PLU ...).

Au-delà d'un aspect purement énergétique, il est important de valoriser lors des investissements ou aménagements l'emploi de matériaux issus des filières courtes ou locales, dans une logique d'économie circulaire. Cela permet de contribuer au développement territorial, à l'économie locale tout en s'inscrivant dans une démarche de durabilité.

Les objectifs de lutte contre le changement climatique sont partagés par tous, mais il manque une vision connue et partagée par les différents échelons territoriaux.

L'avenir de la qualité et la quantité des ressources en eau s'avère réellement préoccupante. Tout le cycle de l'eau est directement influencé par les écosystèmes et leur biodiversité, de par leur richesse comme par les menaces qui pèsent sur l'environnement. Dans ce contexte, il devient donc primordial de protéger et économiser les ressources en eau qui sont de véritables réservoirs de biodiversité contribuant à la richesse naturelle et à la qualité environnementales des territoires.

En outre, depuis la loi du 18 juillet 1985, les Conseils Départementaux mettent en œuvre la politique « Espaces Naturels Sensibles (ENS) » consistant à protéger et ouvrir au public des sites naturels par des actions ciblées. Les intercommunalités et les communes y contribuent par leurs actions de protection, gestion et valorisation de leurs espaces naturels classés comme ENS. A l'heure de la sixième extinction de masse, les actions en matière de protection de ces espaces apparaissent comme prioritaires et doivent permettre d'enrayer cette perte de biodiversité.

Enjeux :

Faire de la Moselle un Territoire de référence en matière de transition énergétique et écologique, en développant les énergies renouvelables, en maîtrisant les consommations énergétiques et en protégeant le cadre de vie des Mosellans.

Axes d'intervention prioritaires :

Soutien aux projets d'investissement visant à :

- Développer les énergies renouvelables, réhabiliter des bâtiments publics ou réaliser des bâtiments publics neufs avec un objectif de haute performance énergétique et d'économie des ressources,
- Réaliser des projets d'assainissement intégrant une démarche écologique et énergétiquement responsable,
- Assurer la protection et la valorisation des Espaces Naturels Sensibles et des cours d'eau,
- Permettre le développement des filières courtes et l'utilisation de matériaux locaux (économie circulaire)
- Innover en matière de lutte ou d'adaptation au dérèglement climatique et / ou de maintien de la biodiversité ;
- Lutter contre le gaspillage alimentaire dans la Restauration Hors Domicile.

VOLET 6 : ECONOMIE DE PROXIMITE (services, tourisme, agriculture)

Contexte :

Le Département de la Moselle ne connaît pas de problématique majeure d'accès aux services. En effet, les temps d'accès moyen aux services sont inférieurs aux moyennes régionales et nationales et seuls 2% de la population mosellane ne disposent d'aucun service de base dans leur commune.

Néanmoins, certains territoires, principalement à caractère rural, présentent une densité de services moindre et des temps d'accès plus longs. Par ailleurs, une partie de la population rencontre des difficultés pour accéder à certains services, en raison de critères socio-économiques et nécessite d'être accompagnée.

Ainsi, un certain nombre de services comme les commerces, la santé, les services aux personnes âgées ou en direction de la petite enfance ou encore la mobilité doivent faire l'objet d'une attention particulière.

En 2018, la Moselle a accueilli près de 2,7 millions de touristes pour plus de 3,9 millions de nuitées marchandes. En termes d'équipements, la Moselle compte plus de 980 hébergeurs et près de 52 250 lits marchands. 62% des hébergements sont classés. On constate par ailleurs une bonne implantation des labels Clévacances et Gîtes de France avec 497 hébergements adhérents à l'un de ces labels. A noter également une diversification de l'offre avec le développement des hébergements insolites (47 hébergements en 2018).

En termes de fréquentation touristique, plus de 5,3 millions d'entrées en été enregistrées en 2018 dans les sites mosellans. 9 sites ont totalisé plus de 100 000 entrées annuelles, représentant 70% du total des entrées : Seven Casino (761 000), Cathédrale Sainte-Etienne (700 000), Pôle thermal d'Amnéville (602 000), Zoo d'Amnéville (469 300), Parc animalier de Sainte-croix (334 000), centre Pompidou (332 500), Center Parcs (320 000), Walygator (280 300), Snowhall (110 000).

Enfin, l'agriculture est l'un des piliers de l'attractivité du territoire de la Moselle. Avec près de 2 400 exploitations, 8 100 emplois dont 3 819 emplois salariés dans les exploitations mosellanes (données MSA 2015), une valorisation de plus de 50% des sols mosellans, cette activité a un rôle dans :

- l'économie et le développement du territoire,
- l'aménagement du territoire,
- l'animation et la cohésion territoriale,
- l'attractivité des territoires.

Les attentes de la société et des consommateurs qui revendiquent aujourd'hui de consommer de façon plus réfléchie une alimentation de qualité, de préférence locale, sont l'occasion de diversifier les productions, d'organiser et structurer les filières en vue d'un approvisionnement plus local en produits bruts et/ou transformés. C'est aussi le gage d'un meilleur retour de la valeur ajoutée aux exploitations dès lors que les acteurs s'associent et s'organisent localement pour répondre aux nouveaux besoins.

Par ailleurs, conformément à l'objectif n°3 du plan d'urgence adopté par l'Assemblée Départementale lors de la 2^{ème} Réunion Trimestrielle de 2020, il semble opportun d'étendre les possibilités de financement aux opérations immobilières destinées à l'accueil d'entreprises intervenant dans différents domaines d'activité, accompagnées par Moselle Attractivité.

Enjeux :

- Soutenir l'attractivité des territoires en améliorant la qualité et l'accessibilité des services essentiels à la population et aux entreprises,
- Lutter contre la désertification,
- Favoriser la création d'emplois,
- Développer une offre touristique qualifiée et attractive,
- Développer l'hébergement touristique et assurer la mise en réseau de l'offre et de la promotion touristiques,
- Maintenir et conforter l'agriculture sur les territoires,
- Développer une agriculture plus compétitive, garantissant une plus grande valeur ajoutée,
- Développer les produits locaux de qualité et l'approvisionnement de proximité,
- Soutenir la reprise économique au niveau local après l'épisode de confinement.

Axes d'intervention prioritaires :

Soutien aux projets d'investissement visant à :

- Favoriser le maintien des services à la population en particulier en zone rurale et péri-urbaine,
- Créer des maisons de santé permettant le maintien de professionnels de santé dans les zones déficitaires en offre de soins,
- Développer une offre innovante et structurante en matière de tourisme et d'agriculture (circuits de proximité, modes de production responsables),
- Accompagner l'accueil d'entreprises dans le contexte de reprise post-COVID.

VOLET 7 : TRANSITION NUMERIQUE intégrée au dispositif FUS@E

Contexte :

Les technologies numériques permettent aux collectivités locales de répondre aux nouvelles attentes de leurs administrés. Augmenter le service public grâce au numérique, c'est faire en sorte que la collectivité locale se saisisse des opportunités du numérique pour rapprocher l'administration des citoyens, des entreprises, des acteurs locaux, pour mieux les servir.

Dans ce cadre, le projet FUS@E (Faciliter les USages @-Educatifs) vise à développer le numérique éducatif en utilisant l'opportunité offerte par les usages des nouvelles technologies et par des infrastructures présentes sur les territoires (déploiement FTTH). Il s'agit de tirer les enseignements de l'expérience du Département de la Moselle dans le déploiement du numérique dans les collèges et d'accompagner une continuité entre l'école élémentaire et le collège (notamment une continuité au sein du cycle 3 CM1 CM2 6^{ème}).

Enjeux :

La transformation digitale des administrations locales vise l'optimisation des processus, de la relation usager, de la gestion des données, de la collaboration... et de manière générale, les ambitions sont notamment :

- Plus de transversalité (décloisonnement et fluidité de l'information pour une meilleure action) ;
- Une relation aux citoyens simplifiée
- Une meilleure maîtrise des données (valorisation et protection de données publiques)
- La création de nouveaux services

Ainsi, Fus@é est un projet porteur d'avenir, source d'attractivité des territoires en apportant des réponses structurées aux questions sur les usages pédagogiques par le numérique. Il a pour objectif de ne pas laisser les élus municipaux et de territoire seuls face à ces problématiques pour leurs écoles et de veiller à créer les conditions de la réussite pour tous les jeunes Mosellans.

Un projet qui s'appuie sur une complémentarité entre l'Autorité Académique et le Département (initiative unique portée par une collectivité en régie directe en France).

Un projet qui prend la forme d'une offre de service « clefs en main » afin de faciliter la participation des communes (Groupement de commandes porté par le Département de la Moselle en concertation avec l'Autorité Académique).

Un cadre de confiance avec la mise en œuvre et le financement par le Département d'un espace numérique de travail dédié au Premier degré (ENT1D) fédéré sur tout le territoire Mosellan, avec des contenus validés par l'Autorité Académique et construit autour de grappes scolaires constituées d'un collège et de ses écoles de rattachement et ce pour une continuité pédagogique.

La mise en place d'un dispositif de subventionnement pour les communes et/ou EPCI (dès lors que la compétence en matière d'éducation du premier degré a été transférée) au travers de la contractualisation (projet estimé en investissement pour tout le territoire à 33M€).

Axes d'intervention prioritaires :

Soutien aux projets d'investissement visant à apporter de nouvelles réponses aux défis économiques, techniques et sociétaux liés à la transformation digitale de notre société et donc à l'offre de services publics.

Ces projets doivent contribuer à accompagner le Territoire Mosellan dans son appréhension des révolutions numériques tout en veillant à promouvoir une approche inclusive (centrée sur l'Homme).

Les projets prioritaires seront porteurs :

- de nouveaux services publics en phase avec les attentes de la population,
- de nouveaux usages pragmatiques du numérique,
- de mutualisation et de synergies dans l'action publique,
- de mise en œuvre d'écosystèmes prônant une vision commune (transversalité de l'action entre acteurs publics).

Les communes et/ou EPCI qui décideront d'adhérer au programme fus@e pourront rejoindre le groupement de commandes porté par le Département et ainsi faire l'acquisition de solutions et d'équipements clefs en mains.

De manière concomitante, toutes les communes bénéficieront du déploiement de l'Espace Numérique de Travail (ENT 1er degré) acquis par le Département.

VOLET 8 : FONCIER et FRICHES

Contexte :

En matière de foncier économique, la Moselle compte 143 zones d'activités (hors zones commerciales) représentant une superficie totale de 6 360 ha. La surface disponible estimée au sein de ces zones est de 1 130 ha, soit un taux d'occupation de 82%.

En complément à ce foncier existant, l'étude de recensement et de valorisation des friches menée en 2014 en lien avec l'EPFL a permis de recenser, à l'échelle du département, 119 friches représentant une superficie totale de 3 269 ha.

L'essentiel du potentiel est concentré au sein de friches de grande superficie (les 22 friches > 25 ha totalisent près de 80% du potentiel total), ces friches sont majoritairement localisées au sein des principaux bassins de population et à proximité des principales infrastructures. 41% des friches sont des propriétés publiques. 2 647 ha de friches soit 75 sites sont impactés par des pollutions.

Un constat : 59% de la superficie totale des friches de Moselle recensées en 2014 font d'ores et déjà l'objet d'un projet de requalification. En effet, 47 friches sur les 119 que compte le Département, soit 1 940 ha sont à ces jours concernés par un projet de requalification (activité, logement, loisirs, etc.), soit 39% des sites et 59% de la superficie totale. Ces requalifications concernent 80% des surfaces en friche du territoire de Thionville (42% des sites) et 75% de celles du territoire de Metz-Orne (57% des sites).

A contrario, 72 friches représentant une superficie totale de 1 329 ha ne font l'objet d'aucun projet de requalification (49 friches de moins de 10 ha, 13 friches entre 10 et 50 ha et 10 friches de plus de 50 ha). Ainsi sur le Territoire de Forbach-Saint-Avold, seuls 23% des sites et 20% de la superficie sont concernés par un projet.

La reconversion de ces friches, dans un contexte de tension sur le foncier agricole et naturel, revêt un enjeu majeur pour le développement de la Moselle à horizon 30 ans.

Enjeux :

La valorisation de ces friches est une nécessité :

- pour nettoyer les paysages et améliorer ainsi l'attractivité de ses territoires qui ne peuvent rester marqués indéfiniment par ces traces d'un passé révolu,
- pour rendre à l'agriculture ou à la nature ensuite une partie de ce que l'homme a prélevé sur les espaces naturels,
- pour répondre enfin aux demandes d'investisseurs à la recherche de foncier pour installer ou développer leur entreprise sans avoir à réduire encore la surface agricole.

La mise à disposition de ces espaces répond également à une véritable problématique transfrontalière de gestion de l'espace. En effet, le Grand-Duché de Luxembourg dans les réflexions engagées sur ses Plans Directeurs Sectoriels reconnaît que son essor économique devra faire face à un manque de foncier disponible. C'est pourquoi il a accepté dans le cadre d'un développement co-construit et partagé d'envisager la constitution de zone économique à statut particulier dans les pays limitrophes et en particulier en France.

Axes d'intervention prioritaires :

Soutien aux projets d'investissement visant à :

- valoriser le potentiel foncier que constituent les friches quelle que soit la destination dévolue à ces espaces, en lien avec les interventions de l'EPFL,
- réaliser des documents d'urbanisme de qualité (PLU, PLUi), visant à atteindre les objectifs de conservation et de valorisation du foncier.

VOLET 9 : SOLIDARITE

Contexte :

Les Mosellans doivent être accompagnés à toutes les étapes de leur vie et bénéficier des services et équipements adaptés en fonction de leur situation et de leur degré de fragilité : petite enfance, personnes en insertion, handicapées ou âgées.

Le département de la Moselle offre aux familles des modes d'accueil collectifs (153 établissements d'accueil du jeune enfant – EAJE - pour 4231 places) et individuels (7 750 assistants maternels). Cependant ces modes d'accueil sont inégalement répartis selon les territoires et ne répondent pas toujours aux besoins spécifiques d'une part de la population (horaires décalés, accueil social). Parce qu'il en va du bien-être des enfants comme de leurs parents, mais aussi de l'attractivité des territoires mosellans, il est nécessaire que l'offre de modes de garde soit adaptée aux besoins, en qualité comme en quantité.

En Moselle, le nombre de Bénéficiaires du RSA (BRSA) soumis aux droits et devoirs est en baisse de 723 personnes entre juillet 2018 et septembre 2019, passant de 30 280 à 29 557. Pour que ce nombre diminue encore, il s'agit de mener une politique offensive en matière d'insertion professionnelle, particulièrement dans les métiers en tension, avec l'ensemble des acteurs publics et en lien étroit avec le tissu économique. Cette action s'articule autour de l'accompagnement global proposé en partenariat avec Pôle emploi, la mise en œuvre d'ateliers et chantiers d'insertion associatifs et intercommunaux ou communaux, le recours aux développeurs d'emploi et à Moselle insertion...

Enfin, les collectivités sont particulièrement présentes aux côtés des seniors, des personnes en situation de handicap et de leurs familles. En permettant à chacun, selon ses désirs, de vivre à son domicile ou d'accéder à un établissement adapté, les acteurs publics témoignent au quotidien de la place qu'ils reconnaissent à chaque individu, durant toute la vie. Pour être efficiente, la prise en charge des Mosellans les plus fragiles, en particulier ceux en perte d'autonomie, nécessite la coordination de nombreux acteurs.

Le vieillissement de la population mosellane étant amené à s'accroître avec l'arrivée des baby-boomers dans des tranches d'âge avancées, et le ralentissement du solde naturel, la question de la prise en charge de cette population va s'accroître. Cette problématique va toucher l'ensemble des territoires mosellans mais certains apparaissent d'ores et déjà plus concernés, notamment la Moselle Est. Par ailleurs, ce phénomène naturel s'accompagne de taux d'équipements pour l'accueil de ces populations très différenciés suivant les cinq territoires mosellans, renforçant encore la nécessité d'intervention des acteurs publics, en particulier sur le territoire de Forbach-Saint-Avold.

Enjeux :

- Accompagner les mosellans tout au long de leur vie en leur offrant les services et équipements nécessaires à leur épanouissement
- Accompagner les populations fragiles et limiter les fractures sociales et territoriales

Axes d'intervention prioritaires :

Soutien aux projets d'investissement visant à :

- Diversifier et équilibrer l'offre de services et d'équipements sur les territoires en réponse aux besoins identifiés,
- Innover en matière d'accueil de la petite enfance, d'insertion professionnelle, de lutte contre la perte d'autonomie.

VOLET 10 – TRANSFRONTALIER

Contexte :

Plus qu'aucune autre collectivité en France, la Moselle est le territoire européen charnière par excellence, situé en proximité de l'Allemagne, du Grand-Duché de Luxembourg et de la Belgique.

Deuxième département français par son nombre de travailleurs frontaliers (près de 100 000), il est le seul à avoir une frontière commune avec l'Allemagne et le Grand-Duché de Luxembourg, puissances économiques disposant toutes deux d'un PIB par habitant largement supérieur à la moyenne de l'Union Européenne.

Carrefour des flux Nord/Sud et Est/Ouest, et pivot dans la structuration de la Grande Région transfrontalière, la Moselle vit son positionnement géographique comme une source de croissance durable s'appuyant sur l'atout économique du travail frontalier et la volonté de favoriser les flux et les échanges, notamment par l'apprentissage de la langue du voisin, dans un espace partagé.

Aujourd'hui le contexte institutionnel dans lequel évolue le Département de la Moselle connaît des bouleversements qui génèrent de nouvelles opportunités d'action dont il a la volonté de se saisir pour surmonter les obstacles administratifs, techniques et financiers qui peuvent encore subsister en dépit de l'abolition des frontières.

Pour demeurer un Département majeur au sein de la Région Grand Est, le Département de la Moselle revendique une place « spécifique » dans la Grande Région transfrontalière qui lui permette d'agir en matière de relations transfrontalières, de développement économique au service de l'emploi, d'aménagement de son territoire et d'attractivité touristique.

Au nom de l'affirmation constitutionnelle du principe de différenciation, au nom de la reconnaissance de la coopération de proximité et des ouvertures engendrées par le Traité d'Aix-la-Chapelle sur la coopération franco-allemande, le Département de la Moselle demande une extension de ses capacités d'intervention et sa reconnaissance comme L'Eurodépartement français. C'est pourquoi, il a notamment revendiqué le chef de filât partagé avec l'Etat français de la coopération transfrontalière

Enjeux

- Développer le bilinguisme, voire le multilinguisme en temps scolaire, hors temps scolaire et faciliter l'acquisition de compétences linguistiques auprès des adultes avec le développement d'une Maison des Langues numérique ; le multilinguisme constitue une clé indispensable pour favoriser l'intégration sociale et citoyenne dans un espace interculturelle et faciliter l'intégration sur le plus grand marché de l'emploi transfrontalier européen.
- Développer, au plan national et dans les pays limitrophes, une politique ambitieuse de valorisation touristique. Parallèlement, le Département de la Moselle s'est engagé dans des actions de promotion des produits locaux dans une logique de qualité en partenariat avec les chambres consulaires.
- Valoriser l'agriculture, les circuits courts de proximité, la restauration de l'excellence et des vins AOC Moselle et soutenir l'économie de proximité qui doit faire face aux conséquences induites par l'effet frontière.

- Créer une agence d'insertion pour agir en faveur du retour à l'emploi des bénéficiaires du RSA et assurer leur orientation dans des parcours de formation qui tiennent compte de la spécificité du marché de l'emploi transfrontalier, en partenariat avec la Région Grand Est.
- Participer à la co-construction des mobilités transfrontalières de demain pour mieux appréhender les impacts sur la gestion de réseau et assurer les connexions et la continuité des infrastructures avec ses voisins.
- Rechercher l'instauration d'une taxe pour les véhicules de plus de 3,5 tonnes, hors véhicules des services d'incendie et de secours, pour faire face au report des flux venus des territoires ayant mis en service ce dispositif.
- Demander à exercer la gestion des fonds européens dans le cadre de la prochaine période de programmation.

Ce volet reposant sur une approche transversale, les axes d'interventions sont à mobiliser dans le cadre des 9 autres volets thématiques.